

Avenant n°1 à la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Opération

Réalisation d'une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable

Objet de la convention

Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique

ENTRE

La Commune de DAVIGNAC

Adresse : Le Bourg – 19250 Davignac

Représentée par son Maire, **Monsieur Patrice BARBE**, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du *1er octobre 2024*,

Désignée ci-après par « La Commune »
Le Mandant,

ET

La Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté

Adresse : 23, parc d'activités du Bois Saint-Michel – 19200 USSEL

N° SIREN : 200 066 645

Représentée par son Président, **M. Pierre CHEVALIER**, agissant en vertu de la délibération n°2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024,

Désignée ci-après par « la Communauté de Communes »
Le Mandataire,

PREAMBULE

Vu la convention de mandat en date du 11 mars 2021 relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Davignac en date du 12 avril 2021,

Vu la délibération n°2021-01-07 du conseil communautaire du 25 février 2021,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Cet avenant permettra de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par le Syndicat de la Diège dans le cadre de l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et de la mise en place d'un système d'information géographique.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations supplémentaires réalisées s'élèvent à 500,00 €.

Pour rappel la prestation initiale s'élevait 10 000,00 €.

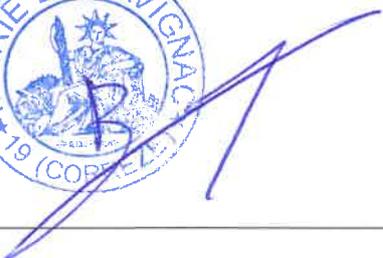
Par conséquent, le montant total de la prestation s'élèvera à 10 500 €.

Les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Annexe(s) :

- Annexe financière

Fait à USSEL, le **-2 AOUT 2024**

<p>Vu pour accord, Le Maire Patrice BARBE</p>  	<p>Le Président de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté Pierre CHEVALIER</p>  
---	--



HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable

ANNEXE FINANCIERE

Commune de Davignac

DEPENSES		RECETTES	
Cartographie + imprévus			
Montant	10 500,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne (70 %)	7 350,00 €
		Conseil Départemental de la Corrèze (10%)	1 050,00 €
		Reste à charge de la commune	2 100,00 €
		Montant total	10 500,00 €